



PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal du Lundi 16 mai 2011

Le lundi 16 mai 2011, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 11 mai 2011 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 11 mai 2011.

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire précise que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 mai 2011, l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales prévoit que, quelque soit le nombre de membres présents à la séance, les délibérations peuvent être prises et sont valables.

Etaients présents	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjoints au Maire Virginie BOURGEOIS - Pier Giovanni LEONARDI - Francis KUBLER - Sébastien BORDET, Conseillers municipaux		
Absents excusés	:	Christelle L'HUILLIER, Conseiller municipal		
Absents non excusés	:	Thérèse DA PONTE - Joël HUET - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU - Pascal BEAU, Conseillers municipaux		
Procurations	:	Christelle L'HUILLIER à François SAUVAGE		
Présents	:	10	Votants :	11

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame **Anne CHASSARD** comme Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 01 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2011
- 02 ECOLES - Convention avec la Commune de Rosières en Haye (Piscine)
- 03 VOIRIE - Convention avec EDF EN France (Réalisation de lignes électriques souterraines)
- 04 BARREAU TOUL - DIEULOUARD A 31 BIS - Position du Conseil Municipal

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2011

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

2 ECOLES - UTILISATION DE LA PISCINE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE ROSIERES EN HAYE

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Depuis la rentrée scolaire, les enfants de Rosières en Haye scolarisés à l'Ecole Élémentaire bénéficient, comme les élèves de Saizerais, de la gratuité de la piscine en période scolaire.

Le coût de cette utilisation vient cependant en déduction de l'allocation versée à la Commune de Saizerais par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Il convient de passer une convention avec Rosières en Haye en vue d'une participation financière correspondant au nombre d'enfants de cette commune qui fréquentent la piscine dont la charge incombe à la Commune de Saizerais.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- PASSE** une convention avec la commune de Rosières en Haye, renouvelable chaque année par tacite reconduction, en vue d'une participation financière correspondant au nombre d'enfants de cette commune qui fréquentent la piscine
- FIXE** le tarif de participation à hauteur de **100 €** par an et par enfant, révisable chaque année en fonction de l'augmentation du coût de fonctionnement des piscines et du transport scolaire

3 VOIRIE - CONVENTION AVEC EDF EN FRANCE REALISATION DE LIGNES ELECTRIQUES SOUTERRAINES

(Rapporteur : Madame le Maire)

La société E.D.F. EN France doit réaliser des lignes électriques souterraines de raccordement qui vont relier l'ancienne Base Aérienne de Toul - Rosières en Haye au poste électrique de Millery.

Le tracé des lignes traverse en partie le territoire de Saizerais.

La société E.D.F. EN France a présenté mercredi 11 mai 2011 ce projet dont les travaux sur Saizerais seront réalisés entre août 2011 et mars 2012 et dont la mise en service est prévue en fin du 1er semestre 2012.

Il convient de passer une convention avec EDF pour valider le projet de tracé et les contreparties financières.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

DECLARE avoir été bien informé du projet de tracé sur la Commune

- EMET** un avis favorable sur le projet de tracé sur la Commune
- AUTORISE** le Maire à signer avec la société EDF EN France tout document afférent au projet, notamment les promesses de constitution de servitudes sur les terrains privés
- AUTORISE** le Maire à signer tout acte notarié relatif à ces servitudes
- DEMANDE** à la société EDF EN France de transmettre à la Commune les plans de recollement dès la fin des travaux

4 **BARREAU TOUL - DIEULOUARD A 31 BIS** **POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire rappelle l'historique du dossier et les différentes études menées sur le projet de désengorgement du trafic sur l'autoroute A 31.

Elle expose les dernières informations relatives au projet d'aménagement d'un barreau routier Toul - Dieulouard (A31 bis).

La mise à deux fois trois voies de l'autoroute A 31 est aujourd'hui prévue sur sa majeure partie jusqu'au Luxembourg.

Parallèlement, l'aménagement d'un axe entre Toul et Dieulouard devrait se réaliser sous la forme d'un barreau autoroutier.

Un collectif de maires s'est constitué afin de refuser ce barreau autoroutier et de proposer d'autres solutions.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

VOTE la motion suivante précisant la position du Conseil Municipal de Saizerais sur le projet du barreau Toul - Dieulouard A 31 bis :

« Le Conseil Municipal de Saizerais, réuni en séance ordinaire le lundi 16 mai 2011, estime que cet aménagement aurait pour la Commune un impact sur :

- le bruit (dès 300 mètres) et la pollution
- les mines et des possibilités d'affaissement des galeries
- l'hydrographie et la protection des eaux stockées dans les mines
- l'environnement (le tracé traverse le Parc Naturel Régional de Lorraine)
- le coût pour les contribuables (jusqu'à 800 millions d'Euros)

Le Conseil Municipal considère que ce projet n'est pas conforme :

- avec le Grenelle de l'Environnement
- avec le S.C.O.T. (points relatifs au développement durable, à la limitation des gaz à effet de serre)

- avec le Conseil de Pays du Val de Lorraine (cf. Plan Climat Energie Territoriale en cours de réalisation)
- avec le Parc Naturel Régional de Lorraine (notamment au regard de la conservation des écosystèmes)
- avec l'Agenda 21 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

En conséquence, le Conseil Municipal de Saizerais :

- S'oppose à la création d'un barreau autoroutier, dit A 31 bis, entre Toul et Dieulouard
- Est favorable à un aménagement de la RD 611 pour désengorger l'A 31
- Souhaite que soient conservées les caractéristiques environnementales
- Demande que l'Etat, les élus locaux, départementaux et régionaux, et tous les intervenants sur ce dossier prennent en considération la préservation de la nature, de l'environnement, les écosystèmes, les nuisances sonores, la pollution de l'air, de l'eau, des sols, l'emprise sur le foncier agricole... avant de s'engager vers un nouveau projet de barreau autoroutier pour faciliter et réduire le temps de conduite des poids lourds au détriment de la santé et des objectifs que se fixent les différents organismes et structures sur l'environnement (Grenelle de l'Environnement, S.C.O.T., Région, Conseil de Pays du Val de Lorraine, Parc Naturel Régional de Lorraine, Communauté de Communes du Bassin de Pompey, ...) »

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19 h 50.

<p>La présidente de séance,</p> <div data-bbox="678 1220 949 1489" style="text-align: center;"> </div> <p>Edith CEGLARZ</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p> <p>Anne CHASSARD</p>
---	--